

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ
--
Le Président de Limoges Métropole

ARRÊTE

du 22 décembre 2023

Parant délégué de signature à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à Mme Laurence HUBER, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables à Limoges Métropole

N° 24685

M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-15.

M. le Collège des 1723 du 22 novembre 2023 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux différents généraux adjoints des services et aux Responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de Directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables.

CONSIDÉRANT que Mme Laurence HUBER assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la voirie.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime d'urgence, toutes conditions, générales d'achat et tout ordre de service de tous les services publics quelle que soit la procédure mise en œuvre intervenant à la Direction de la voirie.
- Signature des Procès-verbaux de réception relatifs aux marchés de la Direction de la voirie pour le compte de Limoges Métropole et en qualité de maître d'œuvre.
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction de la voirie.
- Déclarations d'intention de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relatifs de la Direction de la voirie.
- Aven de conformité des travaux relatifs de la Direction de la voirie.
- Révisions de voirie.
- Devis de travaux pour le compte des usagers et aménagements.
- Réponses aux demandes d'autorisation de travaux exceptionnels.
- Tout document relatif aux autorisations liées aux procédures de maîtrise d'équipement.
- Descriptifs mensuels et descriptif final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la voirie.
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de travaux d'entretien de travaux d'entretien relatifs de la Direction de la voirie.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la voirie.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de la voirie intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un versement ou acte spécial.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24685_HEYRAUD.pdf
(.pdf, 154,7 Ko)



TÉLÉCHARGER